

LOIRE ATLANTIQUE

LES NOUVELLES

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste Français
N° 184 - 16 Juillet 1981 - Prix : 1 franc

Plus que jamais, la nécessité du changement au Conseil régional

Par télégramme du 18 juin, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, notait que la dissolution de l'Assemblée Nationale avait entraîné la vacance des mandats détenus par les députés dans les diverses instances des Conseils régionaux et qu'il y avait lieu d'y pourvoir immédiatement.

Ce fut donc une session « extraordinaire » dans tous les sens du terme, session « Marathon », session centralisée et très exécutive, menée sous la présidence d'Olivier Guichard et qui ne laissa aucune place au débat.

En moins d'1 heure 1/2 tous les postes furent attribués, présidence, secrétaire, membre des commissions et groupes de travail, pour en terminer avec le discours du président auquel il ne fut pas possible de répondre, motif : « Le droit de réponse au président n'existe pas » dit M. O. Guichard. Dès cet instant la séance fut levée.

Dans son intervention, le président O. Guichard, réçu avec 58 voix contre 18 exprimait ses craintes devant le projet de loi intitulé : « Droits et libertés des communes, des départements et régions » qui devrait être adopté par le Conseil des Ministres le 15 juillet et débattu ensuite à l'Assemblée Nationale.

Ce projet de loi l'inquiète, ce projet apporte une seule et unique chose, dit-il : une coupure totale, presque provocatrice entre les services de l'Etat et les collectivités.

Pour leur part, les élus communistes régionaux considèrent que ce nouveau projet de loi donnera le coup d'envoi du processus de décentralisation, auquel le gouvernement s'est engagé.

En effet, donner plus de pouvoirs aux communes, aux conseils généraux, aux régions, voilà l'objectif dans lequel nous nous inscrivons.

Autant dire qu'au-delà des responsabilités nouvelles qui incombent aux élus, c'est en définitive le suffrage universel qui s'en trouvera valorisé à chacun des échelons où le vote des citoyens est sollicité.

Les communistes ont trop lutté contre l'autoritarisme étatique pour ne pas voir aujourd'hui dans les réformes mises en chantier un premier résultat de leurs efforts. Dans son principe même la décentralisation est inscrite dans la stratégie autogestionnaire que nous avons choisie.

Le centralisme étatique a donc fait son temps. « Le pouvoir de tutelle » des préfets dit bien encore aujourd'hui ce qu'il reste d'antidémocratie dans la conception et la pratique du pouvoir de l'Etat vis-à-vis des représentants locaux de la population.

La suppression de la tutelle qui bridait l'initiative des assemblées locales dans les domaines de leur compétence, doit s'accompagner, sous peine d'inefficacité, de la mise à leur disposition de moyens nouveaux tant sur le plan administratif et technique que surtout financier.

Dans l'immédiat, il faut réduire les ponctions sur les finances locales, régionales, et améliorer les dotations de l'Etat et que soit mis fin à l'injustice de l'actuelle fiscalité pesant en priorité sur les petits contribuables.

L'affectation de la tutelle du préfet doit se traduire au niveau des assemblées départementales et régionales par un rôle accru dévolu aux bureaux des Conseils généraux et régionaux devenant le véritable exécutif.

Enfin, le rôle et la place de la fonction publique seront décidés dans les nouvelles dispositions qui seront adoptées.

C'est dans cette optique que nous présentons ici nos idées directrices en la matière afin de mettre en œuvre les grandes réformes pour lesquelles les Français se sont prononcés les 10 mai et 14 juin derniers. Au lendemain du 14 juillet, de nouvelles batailles sont donc à prendre pour un nouveau souffle des libertés et un changement au Conseil régional.

Voilà pourquoi vous êtes invités M. Guichard.

COUPEL J.-Y.,
Conseiller régional des Pays de Loire

SNIAS-ST-NAZAIRE

VERS LA JUSTE RÉINTÉGRATION DES LICENCIÉS

Pour la troisième fois, les 7 licenciés de la SNIAS devant les Prud'hommes. Jugement le 23 Juillet.

Les sept licenciés de la SNIAS, pour la troisième fois, étaient, jeudi dernier, devant le tribunal des Prud'hommes de Saint-Nazaire et demandaient, par la voix de leur défenseur, Guy Texier, secrétaire de l'Union locale C.G.T., leur réintégration dans l'entreprise. Celui-ci a démontré, lettres du juge d'instruction et du procureur à l'appui, la réalité de la machina-

tion ourdie par la direction. Rendu le 23 juillet, le jugement, compte tenu des limites juridiques dans lequel il sera rendu, est de l'intransigence patronale peut constituer un nouveau point d'appui vers la seule décision juste : la réintégration de plein droit.

Malgré la période de vacances, la salle était archicomplète. On notait d'ailleurs la présence de nombreux responsables et élus communistes, parmi lesquels Jean Perraudou, maire-

adjoint de St-Nazaire. D'autre part, Guy Texier, secrétaire de l'Union Locale rappelle dans quel contexte avait été menée par la direction de la SNIAS la machination du 27 novembre 1969.

M. Baudonnat (Président de l'Union Patronale de Loire-Atlantique) venait en substance de déclarer « la C.G.T. ne veut pas du consensus, nous ne lui ferons pas de cadeaux ».

C'est pourquoi, d'ailleurs, précisait-il, la direction de la SNIAS a choisi des militants syndicaux non protégés par un mandat électif. Si elle l'avait fait, l'inspection du travail eût pu refuser les licenciements.

Depuis lors, soulignait-il, nous n'avons cessé de clamer l'innocence des sept otages choisis par la direction pour salir les travailleurs, mettre fin au conflit et porter des coups à la C.G.T. d'Aulour-d'hui, le voile se déchire, la vérité défile... Ainsi, le juge d'instruction chargé de l'enquête a certifié qu'il n'aurait pas 6 des 7 licenciés. Apparaît aussi le caract-

ère de complaisance de certains témoignages de cadres de la SNIAS.

Aujourd'hui, s'exclama-t-il, « Nous demandons justice ! Qu'ils soient réintégrés ».

A ce sujet d'ailleurs, montra le dirigeant syndical, la télévision, le directeur déclarait tout d'abord : « Je fais confiance à la justice de mon pays ». Mais un an après, dans une lettre, il précisait qu'en tout état de cause, seule la décision patronale l'emporterait.

Le caractère dictatorial et répressif de cette démarche se retrouve aussi chaque jour insiste Guy Texier, dans les méthodes condamnablement utilisées, pressions multiples, etc.) qui se poursuivent à la SNIAS. Ces méthodes scandaleuses, ces procédés dégradants, en vigueur sous l'ancien régime « se poursuivent aujourd'hui et sont de plus en plus intolérables qu'il s'agit de sociétés nationales qui servent de banc d'essai » (suite au verso)

Dimanche 16 août

Fête des Libertés

organisée par le section du P.C.F. de Saint-Brévin

Parc des Sylphes, Saint-Brévin-les-Pins

ALLOCUTION POLITIQUE

de Maurice ROCHER

Secrétaire Fédéral

A 20 H, GRAND BAL POPULAIRE

“Un souffle de liberté, de démocratie, doit pénétrer dans les entreprises”

souligne la C.G.T. au cours d'une rencontre avec le Ministre du Travail

Une délégation de la C.G.T. a rencontré le Ministre du Travail le mardi 7 juillet.

Cette délégation de 17 militants C.G.T. était composée de représentants de la Confédération, de la Fédération des Métiers, des Syndicats C.G.T. Renault - Billencourt, R.V.I. Vennesuis, SNIAS DEOLS, SNIAS St-Nazaire.

Daniel LEMASSON, secrétaire du Syndicat C.G.T. Ouvriers, SNIAS et Guy TEXIER, secrétaire de l'U.L.C.G.T. de St-Nazaire participent à cette délégation.

Le but de cette entrevue Ministre du Travail/C.G.T.

était d'examiner les problèmes de libertés syndicales, de licenciements abusifs pour activité syndicale, de limitations de la fonction d'intégration dans les entreprises.

Quatre dossiers d'entreprises de la Métallurgie jugés prioritaires en fonction de l'importance des atteintes caractérisées aux libertés syndicales par les directions d'entreprises, de portée nationale, d'entreprises nationales, avaient été déposés auprès du Premier Ministre, M. Pierre MAUROU qui s'est engagé à leur règlement.

Ces dossiers étaient l'illustration des multiples atteintes aux libertés syndicales qui se sont produites au cours des sept années de Giscard.

Cette rencontre avec le Ministre du Travail a été jugée positive par la C.G.T. dans le sens où le Ministre a estimé comme il le faisait remarquer que la délégation C.G.T. que les directions de

ces entreprises nationales avaient en fait frappé des militants syndicaux C.G.T. pour l'exemple afin de briser des conflits du travail.

La délégation C.G.T. a demandé que les militants syndicaux, les travailleurs frappés dans de telles conditions soient réintégrés dans leur droit dans les entreprises, a v.e.c. paiement des salaires depuis leur licenciement.

Ces militants et travailleurs, ont fait observer les responsables cégétistes, ont été licenciés par des décisions arbitraires du gouvernement Giscard-Barre, comme des otages, ils doivent être réintégrés. Une décision politique du gouvernement issu des élections du 10 mai et des 14 et 21 juin doit permettre d'aller dans ce sens.

(suite au verso)

BRIÈRE :

Une mise sous tutelle intolérable et dommageable

L'actualité récente vient de mettre en évidence deux problèmes qui, indiscutablement, nuisent à un bon fonctionnement de la Commission Syndicale de Grande Brière Motiers et par-delà, aux intérêts des Briérons : la véritable mise sous tutelle de la Commission Syndicale héritée du pouvoir giscardien et une certaine désinvolture dans son administration.

C'est ce qu'illustre le fait que la Commission syndicale n'a toujours pas été voté. S'indignant de cette « situation intolérable qui ne serait tolérée dans aucune collectivité locale », après du Président de la Commission, notre camarade Maurice Rocher, syndic de Brière observe que si « le syndicat misiste du Parc, le gouvernement de M. Barre ont des responsabilités dans cette affaire », le Président de la commission a fait bien peu pour obtenir les subventions.

Cette situation s'expliquerait par le fait que le Conseil général n'aurait toujours pas versé... au Parc Régional, la subvention (environ 50 millions de centimes) destinée à la Commission Syndicale de Grande Brière. Or, cette subvention, justement constituée, avec les permis de pêche et de chasse, les roseaux et le

(suite au verso)

LES NOUVEAUTES DE LA SEMAINE

- CHASSE A MORT. — Film américain de Peter Hunt, avec Lee Marvin, Charles E. Bronson, Angus Dickinson.
- MESSALINE, IMPÉRATRICE ET PUTAIN. — Film italien de Bruno Corbucci, avec Annetta Di Loreto, Loretta Wayne.
- LES YEUX DE LA TERREUR. — Film américain de Kenneth Hughes, interprété par Richard Ward, Leonard Mann.
- JEREMIAH JOHNSON. — Le grand western de l'ouest. Un récit linéaire plein de tendresse et de violence. De Sidney Pollack, avec Burt Reynolds.

CHAMBRE D'HOTEL. — Film italien de Mario Monicelli, avec Vittorio Gassman, Monica Vitti, E. Monte-Santo.

LA FORMULE. — Film américain de John G. Avildsen, avec Mar-

DIX PETITS NEGRES. — Le succès d'Agatha Christie, porté à l'écran par Peter Collinson, avec Oliver Reed, Stéphane Audran, Charles Az-

A L'AFFICHE A NANTES

- APOLLO
- 1 - 14 h, 15 h, 16 h, 18 h, 19 h, 20 h, 21 h, 22 h, 23 h, 24 h, 25 h, plus dim.
 - 2 - 13 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 3 - 10 h, 15 h, 16 h, 18 h, 19 h, 20 h, 21 h, 22 h, plus dim.
 - 4 - 14 h, 15 h, 16 h, 18 h, 19 h, 20 h, 21 h, 22 h, plus dim.
 - 5 - 14 h, 16 h, 20 h, 22 h, plus dim.
- ARIEL
- 1 - 14 h, 15 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, plus dim.
 - 2 - 14 h, 15 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, plus dim.
 - 3 - 13 h, 15 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, plus dim.
 - 4 - 14 h, 15 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, plus dim.
 - 5 - 14 h, 15 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, plus dim.
- COLISEE (14 h, 20 h, 22 h, 30 h, plus dim., 16 h, 30)
- 1 - CHAMBRE D'HOTEL.
 - 2 - 14 h, 20 h, 22 h, 30 h, FRANKSTEIN JUNIOR, 20 h, LA FORMULE.
 - 3 - ORANGE MECANIQUE.
- CONCORDE
- 1 - 23 h, plus dim., 14 h : TROIS PRES.
 - 2 - 23 h, plus dim., 14 h : LIT. - LITON.
 - 3 - 23 h, plus dim., 14 h : PEN-SESSION.
 - 4 - 23 h, plus dim., 14 h : SESSO.
 - 5 - 23 h, plus dim., 14 h : L'AN-NEE DERRIERE A MARIENBAD.
 - 6 - 23 h, plus dim., 14 h : L'AGE SHERIFF EST EN PRISON.
 - 7 - 23 h, plus dim., 14 h : L'AGE D'OR.
 - 8 - 23 h, plus dim., 14 h : L'AVOIR VINGT ANS DANS LES YEUX.
- GAUMONT
- 1 - 13 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 2 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 3 - 13 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 4 - 13 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 5 - 13 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 6 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 7 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 8 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 9 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 10 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 11 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 12 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 13 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 14 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 15 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 16 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 17 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 18 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 19 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 20 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 21 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 22 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 23 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 24 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 25 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 26 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 27 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 28 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 29 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.
 - 30 - 14 h, 15 h, 16 h, 20 h, 22 h, 23 h, plus dim.

APOLLO 5 SALLES, 5 FILMS

MESSALINE IMPÉRATRICE ET PUTAIN (Interdit - 18 ans)

L'équipée du Canonball

LE CHOC DES TITANS

MALEVIL | PÉTROLE, PÉTROLE ;

ARIEL 2 SALLES

Massacre dans le train fantôme (Int - 18 ans)

2 films « HARD » au même programme (Tant récidivés interdits aux moins de 16 ans)

PETITES FILLES PRECOSES

BAS DE SOIE NOIRS

LE POLICEMAN (Interdit - 13 ans)

EXCALIBUR

CARRIE (Interdit - 16 ans)

LE BAHUT VA CRAQUER

L'APPRENTI SORCIERE

Chasse à Mort

LE POLICEMAN (Int - 13 ans)

LA MAIN DE FER (Interdit - 13 ans)

TENDRES COUSINES (Int - 16 ans)

JÉRÉMIA JOHNSON

HORAIRES LES KORRIGANS

Salle 1 - dim., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, 23 h, 24 h, 25 h, 26 h, 27 h, 28 h, 29 h, 30 h, 31 h, 32 h, 33 h, 34 h, 35 h, 36 h, 37 h, 38 h, 39 h, 40 h, 41 h, 42 h, 43 h, 44 h, 45 h, 46 h, 47 h, 48 h, 49 h, 50 h, 51 h, 52 h, 53 h, 54 h, 55 h, 56 h, 57 h, 58 h, 59 h, 60 h, 61 h, 62 h, 63 h, 64 h, 65 h, 66 h, 67 h, 68 h, 69 h, 70 h, 71 h, 72 h, 73 h, 74 h, 75 h, 76 h, 77 h, 78 h, 79 h, 80 h, 81 h, 82 h, 83 h, 84 h, 85 h, 86 h, 87 h, 88 h, 89 h, 90 h, 91 h, 92 h, 93 h, 94 h, 95 h, 96 h, 97 h, 98 h, 99 h, 100 h, 101 h, 102 h, 103 h, 104 h, 105 h, 106 h, 107 h, 108 h, 109 h, 110 h, 111 h, 112 h, 113 h, 114 h, 115 h, 116 h, 117 h, 118 h, 119 h, 120 h, 121 h, 122 h, 123 h, 124 h, 125 h, 126 h, 127 h, 128 h, 129 h, 130 h, 131 h, 132 h, 133 h, 134 h, 135 h, 136 h, 137 h, 138 h, 139 h, 140 h, 141 h, 142 h, 143 h, 144 h, 145 h, 146 h, 147 h, 148 h, 149 h, 150 h, 151 h, 152 h, 153 h, 154 h, 155 h, 156 h, 157 h, 158 h, 159 h, 160 h, 161 h, 162 h, 163 h, 164 h, 165 h, 166 h, 167 h, 168 h, 169 h, 170 h, 171 h, 172 h, 173 h, 174 h, 175 h, 176 h, 177 h, 178 h, 179 h, 180 h, 181 h, 182 h, 183 h, 184 h, 185 h, 186 h, 187 h, 188 h, 189 h, 190 h, 191 h, 192 h, 193 h, 194 h, 195 h, 196 h, 197 h, 198 h, 199 h, 200 h, 201 h, 202 h, 203 h, 204 h, 205 h, 206 h, 207 h, 208 h, 209 h, 210 h, 211 h, 212 h, 213 h, 214 h, 215 h, 216 h, 217 h, 218 h, 219 h, 220 h, 221 h, 222 h, 223 h, 224 h, 225 h, 226 h, 227 h, 228 h, 229 h, 230 h, 231 h, 232 h, 233 h, 234 h, 235 h, 236 h, 237 h, 238 h, 239 h, 240 h, 241 h, 242 h, 243 h, 244 h, 245 h, 246 h, 247 h, 248 h, 249 h, 250 h, 251 h, 252 h, 253 h, 254 h, 255 h, 256 h, 257 h, 258 h, 259 h, 260 h, 261 h, 262 h, 263 h, 264 h, 265 h, 266 h, 267 h, 268 h, 269 h, 270 h, 271 h, 272 h, 273 h, 274 h, 275 h, 276 h, 277 h, 278 h, 279 h, 280 h, 281 h, 282 h, 283 h, 284 h, 285 h, 286 h, 287 h, 288 h, 289 h, 290 h, 291 h, 292 h, 293 h, 294 h, 295 h, 296 h, 297 h, 298 h, 299 h, 300 h, 301 h, 302 h, 303 h, 304 h, 305 h, 306 h, 307 h, 308 h, 309 h, 310 h, 311 h, 312 h, 313 h, 314 h, 315 h, 316 h, 317 h, 318 h, 319 h, 320 h, 321 h, 322 h, 323 h, 324 h, 325 h, 326 h, 327 h, 328 h, 329 h, 330 h, 331 h, 332 h, 333 h, 334 h, 335 h, 336 h, 337 h, 338 h, 339 h, 340 h, 341 h, 342 h, 343 h, 344 h, 345 h, 346 h, 347 h, 348 h, 349 h, 350 h, 351 h, 352 h, 353 h, 354 h, 355 h, 356 h, 357 h, 358 h, 359 h, 360 h, 361 h, 362 h, 363 h, 364 h, 365 h, 366 h, 367 h, 368 h, 369 h, 370 h, 371 h, 372 h, 373 h, 374 h, 375 h, 376 h, 377 h, 378 h, 379 h, 380 h, 381 h, 382 h, 383 h, 384 h, 385 h, 386 h, 387 h, 388 h, 389 h, 390 h, 391 h, 392 h, 393 h, 394 h, 395 h, 396 h, 397 h, 398 h, 399 h, 400 h, 401 h, 402 h, 403 h, 404 h, 405 h, 406 h, 407 h, 408 h, 409 h, 410 h, 411 h, 412 h, 413 h, 414 h, 415 h, 416 h, 417 h, 418 h, 419 h, 420 h, 421 h, 422 h, 423 h, 424 h, 425 h, 426 h, 427 h, 428 h, 429 h, 430 h, 431 h, 432 h, 433 h, 434 h, 435 h, 436 h, 437 h, 438 h, 439 h, 440 h, 441 h, 442 h, 443 h, 444 h, 445 h, 446 h, 447 h, 448 h, 449 h, 450 h, 451 h, 452 h, 453 h, 454 h, 455 h, 456 h, 457 h, 458 h, 459 h, 460 h, 461 h, 462 h, 463 h, 464 h, 465 h, 466 h, 467 h, 468 h, 469 h, 470 h, 471 h, 472 h, 473 h, 474 h, 475 h, 476 h, 477 h, 478 h, 479 h, 480 h, 481 h, 482 h, 483 h, 484 h, 485 h, 486 h, 487 h, 488 h, 489 h, 490 h, 491 h, 492 h, 493 h, 494 h, 495 h, 496 h, 497 h, 498 h, 499 h, 500 h, 501 h, 502 h, 503 h, 504 h, 505 h, 506 h, 507 h, 508 h, 509 h, 510 h, 511 h, 512 h, 513 h, 514 h, 515 h, 516 h, 517 h, 518 h, 519 h, 520 h, 521 h, 522 h, 523 h, 524 h, 525 h, 526 h, 527 h, 528 h, 529 h, 530 h, 531 h, 532 h, 533 h, 534 h, 535 h, 536 h, 537 h, 538 h, 539 h, 540 h, 541 h, 542 h, 543 h, 544 h, 545 h, 546 h, 547 h, 548 h, 549 h, 550 h, 551 h, 552 h, 553 h, 554 h, 555 h, 556 h, 557 h, 558 h, 559 h, 560 h, 561 h, 562 h, 563 h, 564 h, 565 h, 566 h, 567 h, 568 h, 569 h, 570 h, 571 h, 572 h, 573 h, 574 h, 575 h, 576 h, 577 h, 578 h, 579 h, 580 h, 581 h, 582 h, 583 h, 584 h, 585 h, 586 h, 587 h, 588 h, 589 h, 590 h, 591 h, 592 h, 593 h, 594 h, 595 h, 596 h, 597 h, 598 h, 599 h, 600 h, 601 h, 602 h, 603 h, 604 h, 605 h, 606 h, 607 h, 608 h, 609 h, 610 h, 611 h, 612 h, 613 h, 614 h, 615 h, 616 h, 617 h, 618 h, 619 h, 620 h, 621 h, 622 h, 623 h, 624 h, 625 h, 626 h, 627 h, 628 h, 629 h, 630 h, 631 h, 632 h, 633 h, 634 h, 635 h, 636 h, 637 h, 638 h, 639 h, 640 h, 641 h, 642 h, 643 h, 644 h, 645 h, 646 h, 647 h, 648 h, 649 h, 650 h, 651 h, 652 h, 653 h, 654 h, 655 h, 656 h, 657 h, 658 h, 659 h, 660 h, 661 h, 662 h, 663 h, 664 h, 665 h, 666 h, 667 h, 668 h, 669 h, 670 h, 671 h, 672 h, 673 h, 674 h, 675 h, 676 h, 677 h, 678 h, 679 h, 680 h, 681 h, 682 h, 683 h, 684 h, 685 h, 686 h, 687 h, 68

VINS Donatien BAHUAUD
44330 LA CHAPELLE-HEULIN - Tel. (40) 36-21-22

- MUSCADET Savres et Maine
- GROS PLANT V.D.O.S.
- VINS du Val de Loire

« BLANC de MER »
Grand vin Blanc de blanc 12° Spécial Fruits de mer...

LES « NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE » EN VISITE AU

Village de Vacances du C.I.E. RENAULT MESQUER-QUINAC

océan
LA BAULE GUERANDE
2 800 M2 DE SURFACE DE VENTE A VOTRE SERVICE
Magasin ouvert tous les jours sauf le dimanche

Boucherie, Charcuterie
Traiteur, Grèmerie
Fruits et Légumes
Poissonnerie
Epiceries Cave
ET RAYON
HABILLEMENT
Les MEILLEURS PRIX
en ELECTRO-MENAGER
ESSENCE et DIESEL
A PRIX REDUI
PARKING 25 000 m²

AGENT
RENAULT
D. GUIHARD
44 - SAINT-MOLF
Tel. 61.42.51
Station ANтар

VACANCES ENCORE DIFFICILES ... ET L'ESPOIR

SELLERIE - STORES
LITERIE (neuf et refect.)
LE SPECIALISTE DU
CAMPING
Location et Réparation
R. PAUTREMAT (FILS)
Atelier - Bd Emile-Pourieux
Tel. 24.57.35
Maison - Rue Saint-Michel
Tel. 24.91.66, GUERANDE.

Les Français ont choisi le changement. Un gouvernement de gauche, issue de la volonté populaire, a pris des premières mesures de caractère social et économique dont les travailleurs sont justement les premiers bénéficiaires. Mais vu l'héritage négatif de 23 ans de pouvoir sans partage de la droite, le véritable changement ne se fera pas en un jour. Et malgré la situation politique nouvelle en France, pour beaucoup de Français les vacances 1981 ressemblent aux vacances précédentes, en aggravation même pour certaines catégories de travailleurs, si l'on songe

qu'en un an la vie a augmenté encore, plus vite que les revenus, et que le chômage s'est étendu. Malgré les efforts du C.I.E. de chez Renault pour aider les familles de travailleurs à partir en vacances, le « Centre » de Mesquer ressent lui-aussi les effets de cette situation : le tiers des vacanciers ne séjourneront que deux semaines, la moitié des trois semaines, un nombre grandissant de familles ont délaissé la voiture devenue trop onéreuse... Vacances « écourtées et à l'économie marqueront encore cet été 1981... Aussi, les vacances n'étant pas séparées des

luttés, de la vie, faut-il vivre celles-ci avec une note d'optimisme. L'espoir né des résultats des dernières élections devrait se concrétiser, dans le domaine des vacances et du tourisme social, par des mesures que les syndicats (et en particulier la CGT) réclament depuis longtemps : châteaux de vacances, bons d'es- vacances, réduction de TVA pour les réalisations à caractère social, aide de l'Etat aux investissements, aide aux familles les plus défavorisées... Des mesures de cette nature, conjuguées avec la cinquième semaine de congés et la réduction du temps de travail, devraient permettre aux travailleurs et à leurs familles de profiter enfin des richesses qu'ils contribuent à créer par leur travail.

44 Service-Glace
MIK'AMOUR
89, rue de la Croix-Fraiche
44600 SAINT-NAZAIRE
Tel. 66-06-73

- PRODUITS CONGELÉS
- SURGELES
- GLACES

Au service de la Restauration - Collectivité



Un terrain spacieusement aménagé, de l'espace pour chacun...

Faisons en sorte que les négociations engagées avec le patronat, et les mesures gouvernementales qui devraient être prises dans les semaines et mois à venir, donnent un nouveau départ aux véritables vacances populaires, pour tous.

UNE GESTION, AVEC ET POUR LES VACANCIERS

Le Centre est d'intégrer pleinement ce groupe aux autres vacanciers, tant pour les loisirs que les activités plus générales. Comment fonctionne le Centre de Vacances au plan administratif ? Tout part évidemment du C.E. Renault. C'est ce service « Vacances familiales », qui désigne l'équipe de direction. Mais collecté à ensuite toute autorité pour recruter son personnel technique et d'animation. Par ailleurs, sur place, tout est fait pour que le Centre connaisse une vie démocratique. C'est ainsi que des commissions (Conseil des vacanciers) : restauration, animation culturelle, sportive, transports collectifs, etc... se réunissent au moins chaque semaine. La commission restaurant, par exemple, discute des menus et émet des suggestions...

Comment fonctionne le Centre de Vacances au plan administratif ? Tout part évidemment du C.E. Renault. C'est ce service « Vacances familiales », qui désigne l'équipe de direction. Mais collecté à ensuite toute autorité pour recruter son personnel technique et d'animation. Par ailleurs, sur place, tout est fait pour que le Centre connaisse une vie démocratique. C'est ainsi que des commissions (Conseil des vacanciers) : restauration, animation culturelle, sportive, transports collectifs, etc... se réunissent au moins chaque semaine. La commission restaurant, par exemple, discute des menus et émet des suggestions...



Le bar, agréable et fonctionnel, un moment de détente supplémentaire pour les vacanciers.

Gilbert HERVOCHE
MENUISERIE
CHARPENTE
ESCALIER
Zone industrielle
44200 MESOUER
Tel. 42.57.67

ROBERT HOUGARD
ENTREE DE PEINTURE
Bureau-Atelier
CLIS en GUERANDE
Tel. 24.91.78
DROGUERIE ;
PIRIAC-SUR-MER
Tel. 23.50.74

Au service des particuliers
En direct
A la production
A l'importation
A des prix sans intermédiaire

Le MARCHÉ du SURGELÉ

4, avenue Léon-Blum
SAINT-NAZAIRE
ou pour mieux vous servir,
UN PLUS GRAND MAGASIN
Bd René-COTY
(à côté des entrepôts frigorifiques)

CAFÉS GRÉO
LIBRE-SERVICE
96, Faubourg Bizienne
GUERANDE - Tel. 24-90-95

NOS CAFES SELECTIONNES LES MEILLEURS CHOIX

LIVRAISON A DOMICILE ouvert le lundi

DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR TOUS LES GOUTS...

La vie au village de Quimiac n'a rien de facile. Il ne s'agit pas dans l'esprit des organisateurs d'offrir la copie conforme d'un séjour-type en club spécialisé. Et cette différence de conception est sensible dès le premier jour : la vie en commun, sans promiscuité aucune favorise les contacts : les groupes se forment rapidement, par affinité qui pour la voile, qui pour la pêche, etc... et tous se retrouvent le soir pour des veillées préparées par les animateurs mais où les vacanciers apportent une large participation.

Un échange permanent d'idées, des activités diversifiées, une atmosphère détendue et amicale, c'est tout cela « Quimiac ». Les activités culturelles sont diverses, du cinéma (une fois par semaine) aux spectacles (pièces cette année sous la responsabilité de la direction du Centre), aux veillées, débats, soirées-cabaret avec le C.C.A.S. voisin (E.D.F.), etc... Un grand moment de juillet au Centre de Quimiac est la célébration du 14 juillet (le 13) avec repas en commun, kermesse, grand bal. Le lendemain 14, les vacanciers ont pu goûter aux réjouissances locales que chaque localité ne manque d'organiser à cette occasion.

Autre activité cette année, la peinture sur soie avec une monitrice, qui permet à chacun, outre le plaisir de s'initier à cet art, de peindre soi-même son propre foulard. Condition d'une bonne santé physique, l'activité sportive prend aussi une place de choix dans l'occupation des vacanciers : volley, en match inter-camps (avec le Village RNUR de La Turballe et le C.C.A.S.) ; pétanque, en inter-camp également ; football, ping-pong et vélos, tous à titre individuel ou prêts lorsqu'il s'agit de sortie collective. Une activité très prisée

(océan oblige !) c'est le nautisme. Aussi le C.E. Renault a-t-il investi avec audace en ce domaine : quatre embarcations et la disposition des nombreux canoës : 7 « optimistes », 4 dériveurs « 420 », 2 « caravelles » et 2 « zodiacs-securité ». L'initiation se fait grâce à un moniteur permanent qualifié. Et tout est fait pour que le plus grand nombre ait la possibilité d'en profiter. Ainsi, la location d'un dériveur pour une demi-journée est de 6 F. Le zodiac est à 150 F chez un loueur habituel.

Bois » à Mesquer-Quimiac. C'est que, pour ses dirigeants, le véritable but du tourisme social reste en effet non seulement le repos, mais aussi épanouissement de chacun dans un sentiment de liberté et de responsabilité.

ENTREPRISE DE BATIMENT
MAÇONNERIE - BETON ARME
GUIHENEUF
GUERANDE Tel. 24.91.13 QUIMIAC Tel. 61.92.33

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
SERRURERIE - FERRONNERIE
MENUISERIE ALUMINIUM
Ateliers DAVID
CONSTRUCTEUR
9, boulevard du Midi - 44350 GUERANDE
Téléphone 24.90.34

Electricité générale
Lignes aériennes
Éclairage public
Canaillisations
Installations Industrielles et marines
Constructions électriques
bobliages
Ciment
Mahé André

MAHÉ André
LENIPHEN
44350 Guérande
Tel. (40) 24-03-41

Boulangerie - Pâtisserie
Fernand PEULIER
KERCABELLEC - MESOUER - Tel. 61.90-39

Vers la juste réintégration des licenciés de la SNIAS

(suite de la première page)

d'essai pour le patronat. « C'est une politique de domestication des travailleurs ». Insistant ensuite sur le caractère dramatique de la situation que vivent les licenciés (certains devaient « vivre » aujourd'hui avec 26,50 F par jour, Guy Texier exposa que pour les 7 IR. Billet, en tout état de cause, bénéficiaire de l'amnistie présidentielle) « Chez Tricosa à Nantes, pour protester contre les 60 licenciements envisagés par la direction, les travailleuses poursuivirent leur action engagée depuis un mois sous des formes de débrayages. « A la C.O.M.S.I.P., agence de St-Herblain, avec les travailleurs, les organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T. et C.C.C. s'opposent au projet de sept nouveaux licenciements concernant particulièrement des techniciens, agents de maîtrise et cadres. Le licenciement sera rendu le 23 juillet 1981.

La seule solution juste était la réintégration pure et simple. Difficile était la tâche de l'avocat de la direction qui, après une pâle tentative (émaille de propos provocateurs) pour justifier les licenciements, s'attachait surtout à développer l'idée que « la loi interdit au tribunal de protéger des hommes de prononcer la réintégration si les deux parties ne sont pas d'accord. Or, déclarait-il, la direction générale de la SNIAS, refuse toute réintégration ». Il conclut en demandant au tribunal de se prononcer pour la « une indemnisation raisonnable ». Ce qui fit bondir Guy Texier. Déjà, rappela-t-il, « le 9 juin dernier, la direction de la SNIAS, par l'intermédiaire d'une « personnalité politique de la région nazairienne » a tenu une conférence, déclarant, s'agissant d'entreprises nationales, y mette fin de façon définitive. La CGT a indiqué que les travailleurs, qui ont voulu ce changement, ne comprendraient pas que des mesures gouvernementales entraînent à cet égard. La CGT a souligné que les mesures de liberté de démocrates doit pénétrer dans l'entreprise et les libertés syndicales doivent être respectées et développées. Bien évidemment, à souligné la CGT, des obstacles de la part des directions à la réintégration des licenciés existant, la lutte des travailleurs est indispensable pour les faire disparaître. Un échantillon de ces obstacles allait d'ailleurs être fourni presque sur le champ, puisque le 8 juillet à 9 h 30, Guy TEXIER, secrétaire de l'Union Locale CGT vena faire un compte-rendu de l'entrevue avec le Ministre. M. Pierre-Michel MATHÉ, qui a précisé qu'à cet égard, il avait donné des consignes précises aux Inspecteurs du Travail. Concernant les quatre dossiers dont celui des sept licenciés SNIAS St-Nazaire, le Ministre du Travail rendra compte au Premier Ministre. M. Pierre-Michel MATHÉ qui s'est engagé personnellement à leur réajustement.

Rencontre CGT-Ministre du travail (Suite de la première page)

« Bien évidemment, à souligné la CGT, des obstacles de la part des directions à la réintégration des licenciés existant, la lutte des travailleurs est indispensable pour les faire disparaître. Un échantillon de ces obstacles allait d'ailleurs être fourni presque sur le champ, puisque le 8 juillet à 9 h 30, Guy TEXIER, secrétaire de l'Union Locale CGT vena faire un compte-rendu de l'entrevue avec le Ministre. M. Pierre-Michel MATHÉ, qui a précisé qu'à cet égard, il avait donné des consignes précises aux Inspecteurs du Travail. Concernant les quatre dossiers dont celui des sept licenciés SNIAS St-Nazaire, le Ministre du Travail rendra compte au Premier Ministre. M. Pierre-Michel MATHÉ qui s'est engagé personnellement à leur réajustement.

BRIÈRE (suite de la première page)

tourbe, une part non négligeable des ressources de la Commission. Cette situation illustre bien la mise en turlé. Pour autant, le budget Maurice Rocher, « le budget qui doit être voté, C'est d'une part un moyen de lutte, mais aussi de saine gestion d'urgence sur un an au lieu de six mois ». D'autant que durant tous ces mois, la commission a fait effectuer des travaux et quelle se trouve dans l'incapacité de payer le montant de ceux-ci (quelques 21 millions d'F) aux entreprises concernées. Par ailleurs, des travaux nécessaires ne peuvent être effectués qu'en période d'été. Le fait qu'ils ne puissent être entrepris risque de s'avérer très dommageable. Ainsi, il faudrait d'urgence moderniser les portes. En effet, impossible de parvenir à la maîtrise des eaux — problème essentiel pour les Briérons — s'il n'y a pas les ouvrages nécessaires et les travaux permettant un bon écoulement des eaux. On peut d'ailleurs se poser la question s'il ne faudrait pas isoler les bassins de Brière de ceux du Haut-Brivet et des marais de Donges. Aujourd'hui, dans les faits, tout l'écoulement des eaux se fait par le Brivet et c'est insuffisant. En effet, les travaux effectués en Loire ont aggravé les difficultés d'évacuation des eaux, de maîtrise des eaux. DES CHOIX A FAIRE En Brière comme ailleurs, il faut faire des choix. « Kerhinet » par exemple, découle d'une volonté de politique de prestige. Il faudrait, instamment Maurice Rocher, lancer une grande politique de travaux conformes aux intérêts des Briérons. Pour y parvenir, il faut, considère-t-il, donner à la Commission Syndicale, aux Briérons, une véritable autonomie pour gérer ce qui, au fond, leur appartient. En tout état de cause, il faut dès le premier lieu, faire cesser cette mise en turlé et empêcher la répartition de ceux qui y sont intéressés au premier chef dans le Parc Régional de Brière.